Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213502750-20260210-2026_02_14-DE

SaintGilles

République Française
Département d'Ille-et-Vilaine
Commune de Saint-Gilles

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 10/02/2026

Nombre de membres		
En exercice	Présents	Qui ont pris part au vote
26	25	26

Vote
A l'unanimité Pour : 26 Contre : 0 Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en PREFECTURE DE RENNES
Le : 12 FEV. 2026
Et
Publication sur le site internet de la commune :
12 FEV. 2026

L'an 2026, le 10 Février à 20 heures 02 minutes, le Conseil Municipal de la Commune de Saint-Gilles s'est réuni en Mairie, sous la présidence de Monsieur THÉBAULT Philippe, Maire, en session ordinaire. Les convocations individuelles, l'ordre du jour et la note explicative de synthèse ont été transmises par écrit aux conseillers municipaux le 04/02/2026. La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la Mairie le 04/02/2026.

Présents : M. THÉBAULT Philippe, Mme FISELIER Françoise, M. COULOMBEL Ludovic, Mme MÉNÉZO Isabelle, M. GALLÉE Franck, Mme JEZEQUEL Marianne, M. LE FRÊCHE Antoine, Mme ASPLIN Marie, M. LEMARCHAND Régis, Mme BETHUEL Dany, M. GAULTIER Claude, M. LE SAULNIER Thomas, Mme MAEGHERMAN Morgane, Mme VILBOUX Fabienne, Mme LAURENT Sandrine, M. RÉMINIAC Jean-Pierre, Mme LEVACHER Sylvaine, Mme HAVARD Jeanne, M. ANDRÉ Yann, Mme THULEAU Dominique, M. LEJOP Samuel, Mme TERTRAIS Sabrina, M. DESVAUX Melaine, M. VILBOUX Michel, M. GLEAU Ewen

Absent(s) ayant donné pouvoir : Absent(s) ayant donné procuration : M. LEMAÎTRE Loïc à M. THÉBAULT Philippe

Absent(s) excusé(s) :

Assistait(ent) également à la séance : Invité(s) : Mme LE CORRE Karine

Secrétaire de séance : M. COULOMBEL Ludovic

DELIBERATION		
N°	OBJET	Rapporteur(s)
2026.02.14	**VIE ASSOCIATIVE** **Modification de la convention commune/Association "L'ile aux enfants - centre de loisirs de Saint-Gilles"** **Avenant n°1**	**Mme JÉZÉQUEL**

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu la loi 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations,

Vu les statuts de l'association "l'ile aux enfants - Centre de loisirs de Saint-Gilles",

Vu la délibération 2024.12.09 du conseil municipal du 15 décembre 2024, approuvant la convention entre la commune de Saint-Gilles et l'association "l'ile aux enfants : Centre de loisirs de Saint-Gilles", pour déterminer les objectifs et les moyens mis en œuvre par les deux partenaires,

Considérant la possibilité de reconduire la convention et la demande de l'association de modifier le nombre de versement de la subvention allouée.

Après avis de la Commission "Vie associative - Vie culturelle - Vie sportive" du 28 janvier 2026,

Après avoir entendu l'exposé de Madame JÉZÉQUEL,

Envoyé en préfecture le 12/02/2026
Reçu en préfecture le 12/02/2026
Publié le
ID : 035-213502750-20260210-2026_02_14-DE

Après en avoir délibéré, le conseil municipal,

A l'unanimité (vote au scrutin ordinaire)

Article 1 : Approuve les termes de l'avenant n°1 joint, prolongeant la convention jusqu'au 31 décembre 2026, et modifiant le nombre de versement de la subvention, qui sera effectué en deux fois, pour le 31 mars et le 30 septembre 2026.

Article 2 : Autorise Monsieur le maire ou son représentant à signé l'avenant n°1.

Article 3 : Monsieur le Maire, le Trésorier et Madame la Directrice Générale sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution de la présente délibération.

Article 4 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an susdits.

Pour extrait conforme.

Le secrétaire de séance, Ludovic COULOMBEL

Le Maire, Philippe THÉBAULT